

FICHE n° 9 SOUTIEN FACE À L'AUGMENTATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

Comité de travail des serres sur la compétitivité de l'horticulture
ornementale, environnementale et nourricière

Secteur(s) visé(s)

- Production en serre

Titre / Nom de l'action proposée

Soutien face à l'augmentation des coûts de l'énergie

Description de l'action proposée (*quoi*)

Réaliser un plan d'action pour soutenir les producteurs en serre face à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (*pourquoi*)

Le développement de la production en serre dépend de l'accès à différentes sources d'énergie. Les variations du coût de l'énergie sont un des risques les plus importants pour la production en serre.

L'électricité

Plusieurs initiatives ont été mises en place au cours des dix dernières années pour favoriser et soutenir l'électrification des serres. Depuis 2013, le programme *ÉcoPerformance* du gouvernement du Québec soutient le remplacement ou l'électrification du système de génération de chaleur dans les serres. Pour avoir accès à ce soutien, l'entreprise doit être reliée au réseau ou à un réseau reconnu.

Un second programme, le *Programme d'accès au réseau triphasé*, offre une aide financière aux entreprises du secteur agricole qui souhaitent réaliser un projet d'extension ou de raccordement à un réseau électrique triphasé. Avec son aide limitée, le raccordement coûte cher aux producteurs qui désirent s'en prévaloir. De plus, les délais de raccordement sont très longs, jusqu'à 18 mois dans certains cas. À ce jour, nous ignorons combien de producteurs se sont prévalus de ces deux premiers programmes.

En 2020, les producteurs en serre ont obtenu l'accès au tarif d'option d'électricité additionnelle (OÉA) d'Hydro-Québec. Or, ce tarif est un tarif interruptible, c'est-à-dire que son utilisateur doit, sur demande d'Hydro-Québec, utiliser une source alternative d'énergie en période non autorisée (de décembre à mars). Donc, même si l'électricité demeure l'énergie principale de plusieurs producteurs, il n'en demeure pas moins qu'ils doivent accéder à d'autres sources d'appoint : biomasse, mazout et gaz naturel dans les moments de l'année où la consommation d'énergie est à son plus haut.

Aussi, les ententes de rachat d'électricité avec Hydro-Québec ont une durée limitée de 5 ans pour les serres versus 25 ans pour le secteur industriel. C'est un frein majeur pour les entreprises serricoles qui songent à se convertir à l'électricité.

Face à l'incertitude actuelle, les producteurs en serre souhaitent un engagement de l'état face à l'électrification des serres. Afin de favoriser la transition énergétique, les producteurs qui veulent s'électrifier doivent pouvoir accéder rapidement à l'électrification et à coût raisonnable, sur une plus longue période.

Le gaz naturel

Certains producteurs utilisent le gaz naturel. Bien qu'Énergir prévoit une certaine stabilité dans le coût du gaz naturel en Amérique du Nord, les chiffres des derniers mois démontrent néanmoins une vive augmentation comparativement aux années précédentes. Selon les spécialistes, la hausse du coût du gaz naturel devrait se poursuivre au cours des prochains mois. Bien que la situation énergétique soit bien différente en Europe, le prix du gaz naturel y a explosé durant la dernière année entraînant son lot de défis aux producteurs en serre là-bas, et même des fermetures de serres dans certains pays.

Les inquiétudes face aux fluctuations du prix du gaz naturel sont également bien présentes chez les producteurs en serre ontariens, même si le coût du gaz naturel en Ontario est inférieur à celui au Québec. En effet, les deux provinces n'ont pas le même mode de fonctionnement face à la tarification carbone. En Ontario, la redevance prélevée est retournée directement aux producteurs; un autre facteur qui défavorise les producteurs du Québec par rapport à leurs concurrents ontariens.

Le plan d'action

Les producteurs en serre envisagent différentes actions dans le dossier de l'énergie :

- Refaire le portrait de l'utilisation de l'énergie par les producteurs en serre à travers la province afin de connaître les points faibles, améliorations possibles et vulnérabilités potentielles ;
- Demander au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) de réactiver les travaux de la table de concertation énergie serre dès l'hiver 2023 afin de suivre l'évolution des coûts de l'énergie et, si nécessaire, d'identifier des mesures pour soutenir les entreprises serricoles. Les travaux de cette table, regroupant les principaux intervenants en matière d'énergie dont : Énergir, Hydro-Québec, l'UPA, Transition énergétique Québec, MAPAQ, PSQ et le MEIE, ont été suspendus en 2021.
- Faire le point avec Hydro-Québec pour voir comment réduire les délais de branchement au triphasé et étendre le programme sur une période de 10 ans au lieu des 5 ans actuels.
- Finalement, pour faire face à des prix d'énergie instables et en constante augmentation, demander à la FADQ de développer un nouveau programme d'assurance pour les producteurs en serre, l'Assurance énergie, qui viendrait pallier une augmentation inhabituelle des coûts engendrés par les fluctuations du marché. Ce programme pourrait être financé par le MEIE. Une adaptation des programmes Agri pour inclure les coûts d'énergie pourrait aussi être une option envisageable. Les Producteurs en serre du Canada (FCG) ont fait tout récemment une demande similaire au gouvernement de l'Ontario.

Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (*qu'est-ce que cela va donner*)

- Obtenir un portrait de la situation énergétique actuelle afin d'évaluer les faiblesses et déterminer le travail de sensibilisation à faire auprès des producteurs et des différentes instances ;
- Offrir un forum de concertation pour soutenir les producteurs en serre face au risque représenté par le manque d'accès à l'énergie ;
- Réduire la vulnérabilité des serres face aux fluctuations des coûts d'énergie ;
- Assurer la compétitivité des entreprises et des végétaux produits en serre face aux concurrents produisant sous des climats plus doux avec des meilleures conditions énergétiques ;
- Assurer la rentabilité des entreprises ;
- Assurer le maintien en affaire des entreprises de production du Québec et la stabilité d'approvisionnement dans la filière québécoise.

Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)

1. Faire/mettre à jour le portrait de l'utilisation de l'énergie par les producteurs en serre à travers la province ; An 1
2. Faire connaître les résultats de l'étude aux différents partenaires dans le dossier, dont la Chaire en enseignement sur l'optimisation et de la gestion de l'énergie et du climat de l'université Laval et les différents acteurs gouvernementaux qui gèrent les programmes de soutien à l'électrification et l'efficacité énergétique ; An 2
3. Continuer le travail d'information et de sensibilisation des serres sur la conversation vers des énergies propres et durables ; An 2
4. Demander au MEIE de réactiver les travaux de la table de concertation énergie serre dès l'hiver 2023 fin de suivre l'évolution des coûts de l'énergie et, si nécessaire, d'identifier des mesures pour soutenir les entreprises serricoles ; An 1
5. Rencontrer Hydro-Québec pour voir comment réduire les délais de branchement au triphasé et étendre le programme sur une période de 10 ans au lieu des 5 ans actuels. An 1
6. Demander à la FADQ de développer un nouveau programme d'assurance pour les producteurs en serre, l'Assurance énergie, avec le soutien financier du MEIE. An 2-3

Coût et comment serait-elle financée (*combien*)

- L'étape 1 serait couverte par le Programme de développement sectoriel du MAPAQ.
- Les étapes 2, 3, 4 et 5 seraient financées à même les ressources des PSQ, du MEIE et des différents partenaires.
- L'étape 5 serait financée par la FADQ, par l'entremise du MAPAQ et du MEIE.

Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)

- Les étapes 1, 2 et 3 pourraient être chapeautées par les PSQ, avec le soutien financier du programme de développement sectoriel du MAPAQ.
- L'étape 4 pourrait être réalisée par le MEIE, avec la collaboration du MAPAQ.
- L'étape 5 par les PSQ avec le soutien du MEIE.
- À l'étape 6, le PSQ ferait appel au soutien du MAPAQ, de la FADQ et du MEIE.

Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)

PSQ, MEIE, MAPAQ, FADQ, Énergir, Hydro-Québec, l'UPA, Transition énergétique Québec, ÉTS, La Chaire en enseignement sur l'optimisation et de la gestion de l'énergie et du climat de l'université Laval.

Pour plus d'informations sur la fiche, contacter :

Nom : Hervé Barjol

Tél. : 450 346-5916

Courriel : hervebarjol@hotmail.com